



Résilier un contrat de location avec conciergerie

Par Thomas2023

Bonjour,

Mon fils possède un appartement en indivision avec sa soeur et 2 cousins germains. D'un commun accord avec les indivisi, il a signé un contrat avec une conciergerie pour de la location saisonnière le 27 Février 2024 avec début des prestations en mai pour une durée de 12 mois : en location courte durée jusqu'au 31 Août 2024, puis location étudiante. Il est actuellement sans emploi et se sépare de sa conjointe. Il souhaite récupérer ce bien pour en faire sa résidence principale avec l'accord des indivisi.

La résiliation du contrat de conciergerie étant très coûteuse, comment peut-il récupérer son bien dans ce cas ?

Merci d'avance,

Par yapasdequoi

Bonjour,

LE contrat qu'il a signé avec le prestataire de conciergerie s'applique.

Si la résiliation anticipée impose des pénalités, il n'y a pas d'échappatoire.

L'autre option c'est d'attendre la fin du contrat ... et de veiller à le résilier à l'échéance en respectant la forme et le délai prévus au contrat.

Par Thomas2023

Merci à vous.